

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

COMITÉ PERMANENT SUR LA MÉTROPOLÉ

RÉSUMÉ

La Jeune Chambre de Commerce de Montréal avait produit dans le cadre du Forum de consultations sur la future commission métropolitaine, organisé par le ministre de la Métropole à l'automne 1996, un mémoire intitulé ? Vers une Communauté métropolitaine ?. La J.C.C.M. y pronait une structure de la nature d'un véritable gouvernement métropolitain.

La J.C.C.M. constate que la commission établie au projet de loi est un pas, modeste mais déterminant, dans cette direction et elle s'en réjouit.

La J.C.C.M. propose trois mesures ponctuelles qui visent à augmenter la représentativité et la crédibilité de la commission.

D'abord, pour améliorer la représentativité, donner un siège à l'opposition officielle du conseil de ville de Montréal. Pour augmenter la crédibilité de la commission, lui donner une voix au chapitre lorsque le gouvernement modifie ses recommandations, et également lui trouver des sources de financement autonome.

En conclusion, la J.C.C.M. souhaite ardemment voir une commission de développement de la métropole collaborer activement avec les autres intervenants du milieu dans toutes ses actions.

INTRODUCTION

Présentation de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal

La Jeune Chambre de Commerce de Montréal (J.C.C.M.) est un organisme sans but lucratif regroupant près de 800 cadres, entrepreneurs et professionnels âgés de 18 à 40 ans. Fondée en 1931, la J.C.C.M. célèbre cette année son 66e anniversaire d'existence. Sa principale mission est de favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes gens d'affaires du Montréal métropolitain, de promouvoir leurs intérêts et de contribuer à l'essor du milieu dans lequel ils évoluent. Ainsi, par sa force et sa portée, la J.C.C.M. a toujours été et demeure encore aujourd'hui le principal porte-parole des jeunes gens d'affaires de la communauté économique montréalaise.

La J.C.C.M. est active dans de nombreux dossiers d'intérêt public. Pour citer quelques-unes des actions de la J.C.C.M., elle a présenté un mémoire à la Commission Bélanger-Campeau en janvier 1991, un mémoire sur une politique industrielle et commerciale pour le Québec en 1992 et a étudié la réforme de l'enseignement collégial et le financement des services publics au Québec en 1992-1993. La J.C.C.M. a également participé au groupe de travail sur Montréal et sa région en mars 1993. En 1996, la J.C.C.M. a assisté au sommet sur le devenir socio-économique du Québec.

Le Comité permanent de la Métropole

La Jeune Chambre de Commerce de Montréal a créé le comité permanent de la Métropole qui a pour mandat de réfléchir aux différentes problématiques montréalaises et de participer aux débats publics sur le développement de la région en y amenant des idées nouvelles qui reflètent son membership.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La J.C.C.M., par son comité permanent de la Métropole, a participé au Forum de consultations organisé par le ministre de la

Métropole à l'automne 1996 et a produit un mémoire intitulé ? Vers une Communauté métropolitaine ?.

Dans ce mémoire la J.C.C.M. souhaitait l'établissement d'une commission ayant une forte représentativité démocratique et qui aurait été dotée de pouvoirs réels dans de nombreuses sphères d'activité. Notamment, la ? Communauté métropolitaine ? qui était proposée aurait eu un président élu au suffrage universel de la population du territoire des 111 municipalités de la Métropole. La communauté métropolitaine envisagée aurait par ailleurs pris en charge plusieurs services à la population, notamment tout ce qui concerne la planification et l'aménagement du territoire, l'évaluation foncière, l'environnement et la promotion de la région métropolitaine. Il n'est évidemment pas dans notre objet de revenir sur ces propositions dans le contexte présent. Toutefois, les quelques lignes qui précèdent donnent une bonne idée de ce que souhaitent les membres de la J.C.C.M.: un organe métropolitain ayant une légitimité démocratique non équivoque et doté de pouvoirs réels. C'est avec ces vues à l'idée que doivent être compris les commentaires qui suivent.

D'emblée, la J.C.C.M. note le déficit démocratique de la commission telle que proposée au projet de loi même si elle peut comprendre que dans la mesure où la commission n'a que des prérogatives de ? recommandation ?, une réelle représentativité démocratique ne s'impose pas avec la même acuité que si on lui avait confié de véritables pouvoirs décisionnels. La J.C.C.M. note également l'absence de sources de financement autonomes. À n'en pas douter, la commission qui sera créée à l'origine sera sous haute surveillance.

Il ne faut pas voir dans ces commentaires une opposition de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal au processus enclenché, bien au contraire. Nos membres comprennent bien que cette nouvelle structure métropolitaine arrive dans un champ institutionnel passablement encombré avec municipalités, municipalités régionales, communautés urbaines, sans compter tous les ministères de tutelle. Sans doute, la création immédiate d'une véritable structure métropolitaine décisionnelle rencontrerait trop d'obstacles pour s'établir sans créer des convulsions politiques et des tiraillements insupportables à trop d'intervenants. Toutefois, la J.C.C.M. croit fermement que la commission doit être un organe appelé à évoluer, à devenir éventuellement un véritable gouvernement métropolitain.

Certains pourront trouver que nos recommandations

spécifiques qui figurent à la section suivante sont bien modestes en regard de l'objectif que nous venons de proposer à la commission. Sans doute auront-ils raison, mais nous avons jugé que des recommandations qui s'éloigneraient trop de la philosophie du projet de loi actuel resteraient à coup sûr lettre morte. Plutôt, dans une perspective réaliste, nous proposons quelques mesures ponctuelles qui s'inscrivent parfaitement dans la structure générale de la commission déjà établie au projet de loi, mais qui toutes auraient pour effet, selon nous, d'assurer une plus grande crédibilité à la commission. C'est à cette condition que cette commission pourrait évoluer au fil des ans dans le sens que nous avons tracé plus haut.

PROPOSITIONS PARTICULIÈRES

Composition du conseil de la commission: pour une meilleure représentativité

L'article 8, 1o prévoit sept membres nommés par le maire de Montréal. Nous nous réjouissons certainement de la forte représentation de la Ville de Montréal au conseil. Toutefois, il nous apparaît que cette forte représentation donne l'opportunité d'augmenter la représentativité de l'électorat de la Ville de Montréal. Le conseil de la Ville de Montréal qui, à travers les années, peut compter en moyenne sur une opposition représentant au moins le cinquième des élus, devrait avoir au moins un représentant de l'opposition officielle pour siéger au conseil de la commission. En conséquence, nous suggérons qu'au moins un membre de l'opposition officielle au conseil de la Ville de Montréal soit nommé par le chef de l'opposition officielle du conseil de la Ville de Montréal.

Nous sommes encore bien loin évidemment d'un conseil dont le président serait élu directement par l'ensemble des citoyens de la région métropolitaine comme nous le suggérions dans notre mémoire présenté au Forum de consultations. Toutefois, la modeste mesure présentée ici améliore à coup sûr la représentativité démocratique de la commission. La J.C.C.M. approuverait toute autre mesure qui répondrait à cet objectif.

Fonctions et pouvoirs: des recommandations qui doivent être prises au sérieux

Les articles 64, 71 et 77 du projet de loi actuel établissent on ne peut plus clairement que le gouvernement peut faire ce qu'il veut des recommandations de la commission. Selon son humeur du moment, il pourra les approuver avec ou sans modification. Ainsi, le conseil des ministres qui déciderait une quelconque modification au cadre d'aménagement métropolitain, au plan de transport intégré, ou au plan de gestion intégré des déchets, quelle que serait l'importance de cette modification, ne serait nullement tenu de consulter à nouveau les commissaires avant toute adoption finale.

Lors d'une rencontre d'information organisée par le ministère de la Métropole et à laquelle certains de nos membres ont participé, la question a été soulevée. On nous a répondu que le projet de loi n'empêche aucunement le gouvernement de consulter à nouveau la commission après toute modification apportée au plan proposé et que le gouvernement risquerait beaucoup politiquement vis-à-vis de l'opinion publique s'il osait décider de mesures qui auraient émasculé de façon importante les recommandations de la commission sans aucune consultation préalable.

Si nous sommes d'accord avec cette logique politique, nous ne pouvons que déplorer qu'elle n'ait pas été inscrite formellement au projet de loi. Selon le projet actuel, toute modification décidée par le gouvernement seul ne nécessiterait aucune nouvelle intervention de la commission. Compte tenu de l'apathie habituelle de l'opinion publique sur des questions dites techniques ou secondaires, nous croyons que le gouvernement, s'il souhaite apporter des modifications aux recommandations de la commission, devrait être tenu de présenter ces modifications à la commission et de les justifier. Nous ne proposons pas ici de donner un droit de veto à la commission sur toute modification, mais nous voulons voir inscrit dans la loi le processus politique qui devrait être suivi en pareilles circonstances.

En obligeant le ministre concerné à venir exposer devant la commission les modifications apportées par le gouvernement aux recommandations de cette dernière et en laissant un délai raisonnable à la commission pour réagir, on s'assurerait que la décision finale du gouvernement refléterait des choix politiques clairement exposés, ce qui lui donnerait une plus grande légitimité devant l'opinion publique.

Dispositions financières: pour une commission ayant des sources de financement autonomes

Les articles 78 et suivants ne laissent aucun doute quant à la main-mise du gouvernement sur les finances de la commission. Nous croyons à la J.C.C.M. que la commission devrait avoir des sources de financement réellement autonomes. Nous croyons que le caractère extrêmement modeste de son budget à l'origine permettrait assez facilement de lui attribuer des sources de financement autonomes sans qu'elle ait à dépendre du bon vouloir du gouvernement.

Toutefois, les membres de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal sont fermement d'avis que ces sources de financement devraient être trouvées à même les ressources qui sont présentement dévolues aux institutions municipales ou gouvernementales actuelles. Bref, il ne saurait être question d'augmenter de quelque façon le fardeau des citoyens.

En clair, nous proposons qu'une partie très modeste des sommes qui sont prélevées par les municipalités et autres structures actuelles soit dévolue à la commission, un peu comme les municipalités de l'Île de Montréal doivent financer la C.U.M. Cette part pourrait être basée sur la population de chaque municipalité, ce qui exprimerait la nécessité de voir la commission agir pour le bien de l'ensemble de la population du territoire métropolitain.

CONCLUSION

On aura compris que les mesures qui sont proposées ci-dessus logent toutes à la même enseigne. Donnons à la commission la crédibilité nécessaire pour qu'elle prenne une place de plus en plus grande et active dans le contexte métropolitain.

Un mot enfin pour dire notre souhait à la Jeune Chambre de Commerce de Montréal de voir une commission de développement de la Métropole qui agisse en collaboration avec tous les organismes, publics, parapublics et privés, voués à la promotion de la Métropole, nous pensons plus particulièrement à

? Montréal International ? qui vient de voir le jour. Toute stratégie de promotion de la région métropolitaine pour attirer des investissements et pour favoriser l'emploi devrait être élaborée en collaboration avec ? Montréal International ?, avec les villes et municipalités de la Métropole et avec les gouvernements provincial et fédéral, en allant au-delà des tiraillements de la politique partisane.

Ce mémoire a été élaboré par les membres du Comité permanent de la Métropole, rattaché à la vice-présidence aux affaires publiques de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal.

Anouk Dansereau,
vice présidente aux affaires
publiques,

Jean Lemoine,
président du Comité permanent de la
Métropole,

Pierre-Jean Bissonnette,
Stéphane Breton,
Ugo Dionne,
Luc Lallongé,
Raynald Pouliot et
François Robitaille